



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT #372-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE 4 237 515 \$
UN EMPRUNT DE 988 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DE VILLE
ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester ;

Que le Conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2024 le règlement # 375-2024, décrétant une dépense de 4 237 515 \$ et un emprunt de 988 000 \$ pour la construction d'un hôtel de ville et d'une bibliothèque ;

Que ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 mai 2024 ;

Que ce règlement entre en vigueur ce **21^e jour de mai 2024**, jour de sa publication.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour être consulté au bureau municipal situé au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester du lundi au jeudi de 9 h à 16 h ou sur le site Internet www.sainte-helene-de-chester.ca.

Chantal Baril
Directrice générale/
greffière-trésorière